



PRÉVENIR ET FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT MORAL

Santé au Travail

**DURÉE**

7 heures / 1
jour

**INTERVENANT**

Formateur en prévention des
Risques Psychosociaux

**NOMBRE DE**

STAGIAIRES
Maximum 12

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

DRH/RRH, référents harcèlement, managers, élus du CSE, membres de la CSSCT

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'approprier le cadre juridique du harcèlement moral
- Définir le harcèlement moral et les agissements qu'il recouvre.
- Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention.
- Agir face à une situation de harcèlement moral

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

ÉVALUATION & VALIDATION

Evaluation formative tout au long de la formation (Exercices et cas pratiques)

Evaluation des acquis en fin de formation

Certificat de réalisation de la formation

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

CARACTÉRISER ET DÉFINIR LE HARCÈLEMENT MORAL

Cadre juridique définissant le harcèlement moral.

Les acteurs de la prévention et leurs obligations.

Différencier harcèlement moral et pression professionnelle.

Différencier le harcèlement moral des autres harcèlements (sexuel, agissements sexistes, connotations sexuelles, agressions sexuelles)

Connaître et recourir au droit d'alerte et de retrait en cas de harcèlement moral ou sexuel

IDENTIFIER LES CAS DE HARCÈLEMENT MORAL

Harcèlement ascendant, descendant et horizontal.

Agissements s'apparentant à du harcèlement moral.

Techniques et profils de harceleurs, profil des victimes.

Situations, environnements professionnels, organisationnels et culturels et méthodes managériales pouvant conduire à du harcèlement moral.

RÉAGIR FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT MORAL

- **EMPLOYEUR** : Rappel sur l'obligation de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail : l'obligation d'agir contre le harcèlement et de prévenir le risque de harcèlement moral (information, voire formation, en collaboration avec l'employeur)

- détecter et réagir face à une situation de harcèlement moral : accompagner et faciliter le signalement des faits de harcèlement moral, réceptionner le signalement et analyse de la

situation

- déclencher et réaliser l'enquête en cas de suspicion de harcèlement moral (Gérer éventuellement l'intervention des autres acteurs : médecin et psychologue du travail, agent de contrôle de l'inspection du travail, ...)

- l'élaboration du rapport d'enquête et sa communication

- la poursuite des relations de travail au cours de l'enquête

- les suites de l'enquête

- **VICTIME ET TÉMOIN** : reconnaître un harcèlement moral

- signaler des faits de harcèlement moral à votre employeur : pourquoi et comment signaler ?

- se faire accompagner

- faire valoir ses droits et sa protection

Mise en situation simulée des participants sur un cas pratique (entretiens, accueillir les faits, comportements à adopter, erreurs à éviter. Analyser les faits, recueillir des éléments complémentaires)

DOCUMENTS ET MODÈLES DE COURRIERS FOURNIS (SIGNALEMENT, ENTRETIEN, ...)

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT MORAL

Mesures règlementaires accords, règlement intérieur, rôle de l'employeur.

Outils de communication : chartes de comportement et de bonnes pratiques, code de bonne conduite, procédure de plainte et rôle du management.

Travail sur l'organisation.

Formation du management